



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
**VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)**  
-----

Bourg-la-Reine, le 3 octobre 2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOURG-LA-REINE  
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2025**

- ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ -

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués par voie électronique et individuellement le 26 septembre 2025, se sont réunis en Mairie.

**Présents** : Madame LE JEAN, Madame BARBAUT, Madame AWONO, Monsieur HOUERY, Madame BROUTIN, Monsieur GIRARDET, Monsieur FORGET

**Représenté** : Monsieur DONATH par Madame LE JEAN

**Excusés** : Madame DURU, Madame ABADIE et Madame SECONDINI

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 8

**Représentaient l'administration** : Madame MOUSSOUNI, Madame CHAPELIER et Madame VILLARET

Le Conseil d'Administration a approuvé le compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 26 juin 2025

La Vice-Présidente a ensuite rendu compte des décisions prises par le Président ou par elle-même à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoir votée par le Conseil d'Administration le 3 septembre 2020 en application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

**Puis le Conseil d'Administration a :**

1. **Approuvé** la convention fixant les modalités de participation financière du CCAS de Bourg-la-Reine au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) au titre de l'année 2025.
2. **Approuvé** la convention entre le Département et le CCAS de Bourg-la-Reine pour le Fonds de Solidarité Logement Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) à domicile – Année 2025.
3. **Approuvé** la convention entre le CCAS et la Résidence ARPAVIE de la Vallée pour l'accueil des personnes vulnérables vivant à domicile en cas de canicule.
4. **Approuvé** la convention de partenariat relative à la mise en œuvre et au fonctionnement du Centre de Ressources Territorial (CRT) porté par l'EHPAD Madelaine Verdier situé 5, allée de la Vallière 92120 Montrouge.
5. **Approuvé** le contrat de services pris en application de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » (mode gestion déléguée).
6. **Approuvé** la convention locale de partenariat CPAM / CCAS de Bourg-la-Reine.

7. **Approuvé** la mise en place d'un dispositif de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) pour des situations d'urgence sociale.
8. **Approuvé** la convention de mandat du CCAS de Bourg-la-Reine au profit de la Ville de Bourg-la-Reine ayant pour objet le lancement, la passation et l'attribution des accords-cadres et marchés subséquents relatifs d'une part, aux "petits travaux, maintenances et vérifications périodiques des bâtiments et infrastructures gérés par la Commune de Bourg-la-Reine et son CCAS ", et d'autre part, aux "prestations intellectuelles connexes à des travaux ou opérations d'aménagement ".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 36.